



VALROSFLASH

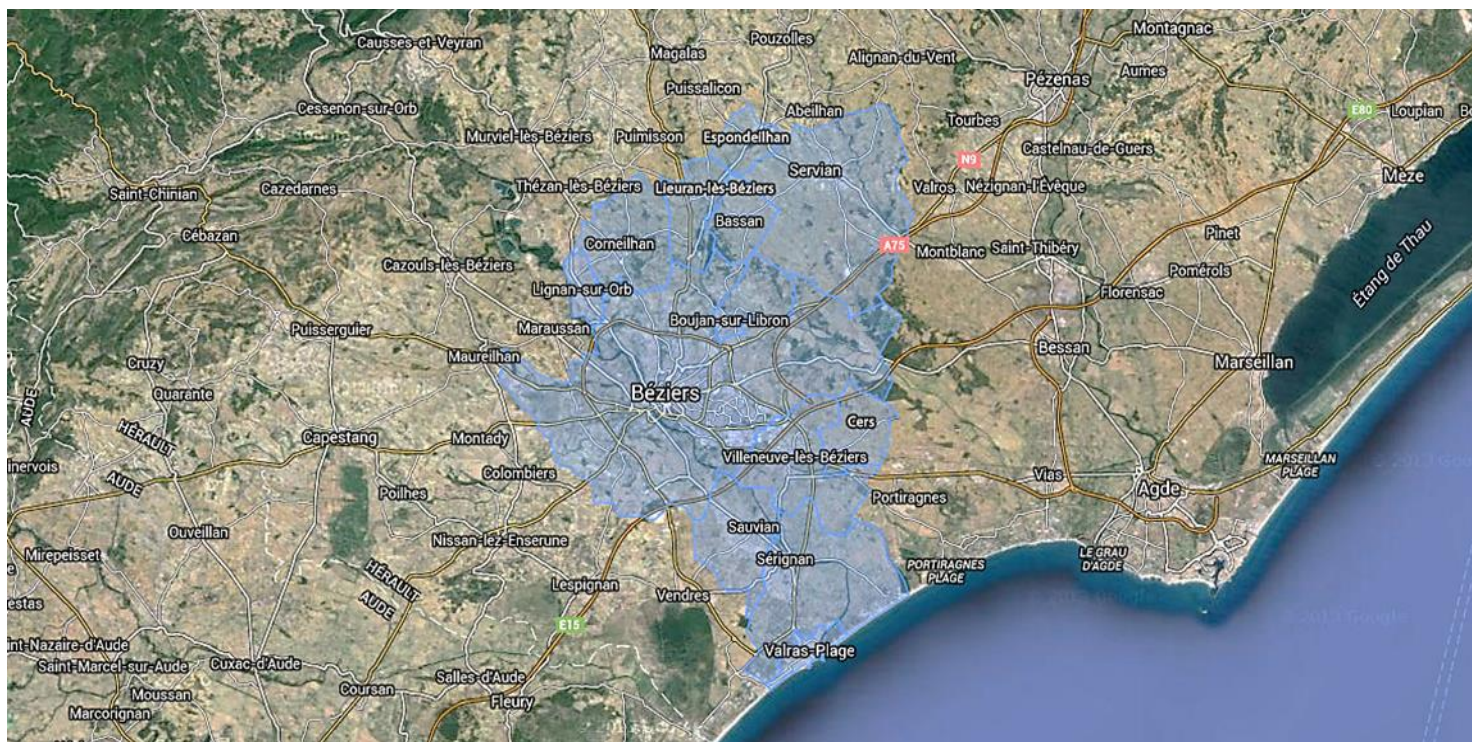
Janvier 2017



VALROSFLASH SPECIAL AGGLO VALROSFLASH

Voulu par l'Etat, le compte à rebours visant à la disparition de la Communauté de Communes Pays de Thongue et l'intégration de notre commune à la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée arrive à terme. Valros fait partie de cette grande structure comptant désormais 17 communes et constituant un bassin de vie de plus de 120 000 personnes. L'application de la loi relative à la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (Loi NOTRe) nous condamnait. Notre Communauté de Communes comptant à peine 10 000 habitants quand la limite était fixée à 15 000, était vouée à disparaître par la seule application des textes votés par le législateur. Le Préfet nous a orienté vers l'agglomération de Béziers-Méditerranée tout comme nos voisins de Montblanc. En faisant aussi disparaître les syndicats intercommunaux, le SIVU construit avec Montblanc s'éteint. Pour rappel, cette mutualisation permet de traiter les eaux usées des deux communes, de fait il était difficile de les séparer dans leurs destinations. Dorénavant, les services de l'eau et d'assainissement sont gérés par l'agglomération de rattachement.

L'équipe municipale travaille sur l'intégration à la CABM. L'équation n'est pas simple à résoudre. Ce changement imposé par le législateur reste bien lourd à gérer pour une petite commune comme la nôtre. La mutualisation limitera l'augmentation de certains coûts et favorisera l'accès à de nouveaux services pour la population. Pour cela, il reste une contre partie d'incidences financières que nous devons supporter. Nous quittons une communauté de communes à taille humaine pour être acteur de nouveaux modes de fonctionnement à l'échelle d'un territoire plus vaste et aux compétences élargies.



Date de création 31/12/2001

Président Frédéric LACAS - Maire de Sérignan

114 000 habitants /13 communes

**BASSAN/ BEZIERS/ BOUJON-SUR-ORB/ CERS/ CORNEILHAN/ ESPONDEILHAN/
LIEURAN-LES-BEZIERS/ LIGNAN-SUR-ORB/ SAUVIAN/ SERIGNAN/ SERVIAN/
VALRAS-PLAGE/ VILLENEUVE-LES-BEZIERS**

1^{er} janvier 2017/120000 habitants/17 communes avec ALIGNAN-DU-VENT, COULOBRES, MONTBLANC et VALROS



LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO

- Le développement durable de l'économie et de l'emploi, entretien et création de ZAE
- L'aménagement de l'espace communautaire
- Les transports collectifs
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville
- La voirie d'intérêt communautaire
- L'eau et l'assainissement
- La création et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire: médiathèque, piscines, conservatoire.
- Le contrôle de la qualité de l'air
- La participation à la gestion des espaces Natura 2000
- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- Le développement de l'enseignement supérieur et l'amélioration des conditions de vie des étudiants
- L'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques à très haut débit
- Le tourisme et plus particulièrement les actions de promotion touristique, la gestion d'équipements et de zones touristiques et la création d'un office du tourisme communautaire.
- La gestion, création, accueil, entretien des aires permanentes de grand passage des gens du voyage
- La gestion des abris bus et cars
- La fourrière animale
- L'acquisition et la gestion du matériel nécessaire aux manifestations publiques
- Etc.

Quelques exemples concrets
des compétences
exercées par l'Agglo sur son territoire et
à Valros



PRIX DE L'EAU

Faisant suite à la récente renégociation des contrats menée par la CABM, 760 km de réseau eau, 47 000 abonnés, le prix unifié de l'eau pour l'ensemble de l'Agglo s'établira à 3,10€ TTC, applicable à Valros après l'année de transition 2017.

La commune sera intégrée au schéma directeur d'alimentation en eau potable établi à l'échelle du territoire communautaire.

Valros en rejoignant la CABM profitera des perspectives offertes par celle-ci en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de mise en cohérence des ressources et des équipements avec les perspectives d'évolution du territoire. En effet, pour l'heure, Valros ne dispose pas d'une ressource nettement sécurisée du fait de la vétusté de certains équipements majeurs, ce qui freine la poursuite de son développement. Des travaux vont être engagés, ils seront suivis par les services de l'agglo, d'autres s'avéreront nécessaires à plus ou moins long terme. Le diagnostic AEP et le schéma directeur réalisés sont de l'intérêt de la commune pour l'intégration.

L'adhésion à la CABM ouvre également des opportunités en matière de mutualisation et de réalisation d'économies.

EAU & ASSAINISSEMENT

La CABM intervient sur tous les aspects du cycle de l'eau, le prélèvement, la distribution, la collecte des eaux usées, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, l'épuration et la restitution dans le milieu naturel.

A ces titres :

- Le Syndicat de la dépollution des eaux usées de Montblanc-Valros, qui a en charge la station d'épuration, sera dissous de droit au 1^{er} janvier, au profit de la CABM qui exercera désormais sa compétence Assainissement collectif.

Les budgets annexes des services municipaux de l'Eau et de l'Assainissement disparaîtront. Une facturation intermédiaire a été réalisée auprès des administrés pour la période Avril – Décembre 2016.

- Durant l'année de transition 2017, le personnel municipal poursuivra ses missions sur le terrain, même si comptablement, l'Agglo prendra en charge les frais correspondants. Le basculement complet de la compétence Eau & Assainissement se fera au 1^{er} janvier 2018.





CULTURE

Les Valrossiens pourront, à compter du 1^{er} janvier 2017, profiter des services communautaires en ce domaine. Médiathèque André Malraux de Béziers gratuite, Auditorium, animations culturelles (expositions, manifestations diverses), mais aussi Conservatoire (musique, danse, chant, art dramatique) pour un tarif raisonnable de 30€.

TOURISME

La CABM est une agglomération touristique, cela signifie que toutes ses communes membres sont ou seront au 1^{er} janvier prochain des communes touristiques dans lesquelles la Taxe de séjour s'appliquera. Valros sera intégré à l'Office de tourisme communautaire qui a en charge la communication (publicité, brochures, site internet, agendas mensuels, signalétique communautaire), la promotion d'événements et manifestations, la conception de visites guidées thématiques, le développement de circuits de randonnées pédestres ou de cyclo-tourisme.... Les habitants de la CABM peuvent bénéficier de tarifs préférentiels et d'accès gratuits au travers de la Carte Ambassadeur.

HABITAT

La CABM a la compétence Habitat et mène à ce titre diverses actions ayant pour objectifs

- la réhabilitation du bâti existant avec des aides financières pour la réduction des dépenses énergétiques des ménages, le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, la mise en accessibilité des logements, la lutte contre l'habitat insalubre, la rénovation des vitrines des commerces et ravalement de façades
- l'accompagnement des projets de renouvellement urbain en apportant un fond de concours aux communes membres pour la réalisation d'opérations qui reflètent une véritable stratégie en matière d'aménagement urbain.

PISCINES

Les Valrossiens bénéficient déjà des tarifs préférentiels jusqu'alors réservés aux seuls « ressortissants » de la CABM, des piscines Muriel Hermine de Servian et Léo Lagrange de Béziers pour les loisirs mais aussi pour des cours de natation et autres activités d'aquaforme. Les enfants de l'école profiteront également de plus de facilité pour les horaires de natation et le bus sera pour partie pris en charge par l'Agglo.



TRANSPORTS

Les Valrossiens auront accès au réseau de transport urbain sur l'intégralité du réseau. Cette compétence de la CABM recouvre aussi le développement des services de transport pour les personnes en situation de handicap, et l'extension des voies vertes et des circuits dédiés aux modes de déplacements pédestres ou cyclistes.

TRÈS HAUT DÉBIT

Le maillage du territoire de l'Agglo est prévu dans son Projet de Territoire, signifiant à terme un accès au Haut-débit simplifié, l'arrivée de la fibre pour les structures communales telles que mairie ou écoles, et en une seconde phase, pour les particuliers.



GROUPEMENT POUR REPROGRAPHIE/TELEPHONIE/INFORMATIQUE

Cette mutualisation recouvre les coûts liés aux dispositifs de reprographie, téléphonie et informatique tant en fonctionnement (locations, abonnements, dépannages...) qu'en investissement (achats).

MEDECINE PREVENTIVE

La commune de Valros va adhérer à ce service commun aux communes membres de l'Agglo et à la ville de Béziers. Il était jusqu'alors assuré pour notre commune par les services du Centre de Gestion.

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE-SIG

La commune bénéficiera des compétences et technologies performantes de l'Agglo en matière de gestion des données graphiques et cartographiques

AUTORISATION D'URBANISME

Depuis la fin de la mission exercée par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer ex-DDE) en juillet 2015, la commune de Valros avait conventionné avec le service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Désormais, les opérations d'urbanisme seront traitées par le service Urbanisme de l'Agglo.

Des services communs

Des services intercommunaux hors Agglo

Pour certains services non assurés par l'Agglo, une organisation intercommunale est mise en place

LA COMPÉTENCE « PROPRETÉ VOIRIE »

Pour l'instant, cette compétence ne relève pas de l'Agglo.

Le service des balayeuses des voies publiques et celui de l'élagage avec la nacelle, était assuré par la Communauté de Communes du Pays de Thongue. **Or la propreté de la voirie n'est pas une compétence exercée par la CABM...** Cette compétence revient donc au niveau communal.

Des solutions ont été envisagées pour permettre la continuité de ce service important après le 31 décembre 2016.

Les communes de la Communauté de Communes du Pays de Thongue qui rejoignent l'Agglo, **Alignan-du-Vent, Coulobres, Montblanc et Valros** ont décidé de mettre en place une entente communale qui permet, sans création d'une nouvelle structure, de conserver à frais communs ce service d'utilité publique.

Ce service nécessite bien entendu du personnel formé et spécialement dédié à cette mission, et des équipements particuliers que les communes ont décidé de mutualiser.

Le financement du service sera assuré par le reversement des attributions compensatoires dont bénéficient les communes du fait du retour au niveau communal de la compétence « Propreté voirie », donc pas de surcoût.

Valros assure la gestion de ce service par l'affectation du personnel sur ses effectifs, la programmation pour les 4 communes et le stockage du matériel.



VERS LE MAINTIEN D'UN RELAIS D'ASSISTANTS OU ASSISTANTES MATERNELS (RAM) INTERCOMMUNAL

Les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Thongue bénéficiaient de l'existence d'un RAM intercommunal. **Or la compétence Enfance & Jeunesse n'est pas exercée par la CABM...** jusqu'à présent !

La création d'un RAM intercommunal, géré par l'Agglo, est à l'étude. Pour maintenir ce service important pour les enfants et les assistantes maternelles, la commune a décidé de conventionner avec les Avant-Monts pour 2017.

Fiscalité, ce qui va changer en 2017

Le passage de notre commune de la Communauté de Communes du Pays de Thongue (CCPT) à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) modifie la fiscalité applicable aux entreprises et aux foyers valrossiens.

La fiscalité professionnelle, anciennement taxe professionnelle, aujourd'hui Cotisation Foncière des Entreprises – CFE, passe de 27,00% à la CCPT à 34,41% à la CABM.

L'impact fiscal pour les entreprises est donc significatif, en raison de l'augmentation du taux applicable, mais aussi en raison de « l'effet base » ou valeur locative moyenne.

Concrètement, les plus petites entreprises, à base minimum, verront leur CFE augmenter d'environ 100 €, passant de 346 à 445€.

La fiscalité des ménages va également évoluer, en raison de la fiscalité additionnelle de la CABM.

- la taxe d'habitation (TH) actuellement existante à Valros est de 25,89%, addition du taux de la commune (15,14%) et du taux revenant à l'EPCI (10,75%). La TH s'élèvera demain à 27,94%, le taux de l'EPCI se fixant désormais à 12,80% au lieu de 10,75%.

- la taxe sur le foncier bâti (TFB) actuellement existante à Valros est de 21,19%, correspondant au seul taux de la commune (21,19%), le taux appliqué par l'EPCI étant nul, la CCPT n'appliquant pas de fiscalité additionnelle. La TFB s'élèvera demain à 23,77%, le taux appliqué par l'EPCI se fixant à 2,58%.

- la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) actuellement existante à Valros est de 68,51%, addition du taux de la commune (64,98%) et du taux revenant à l'EPCI (3,53%). La TFNB s'élèvera demain à 68,17 %, le taux de l'EPCI se fixant désormais à 3,19% au lieu de 3,53%.

Pour donner concrètement un ordre de grandeur par rapport aux modifications futures et en prenant un cas qui n'a que valeur d'exemple, quel pourrait être l'impact fiscal pour un ménage « moyen » avec 2 personnes à charge ?

Dans ce cas de figure, la contribution d'un tel foyer augmentera d'environ 78,81 € pour l'année.

La TH passera de 553,24 à 597,05 € soit un différentiel de + 46,38 €/an

La TFB passera de 266,36 € à 298,79 € soit un différentiel de + 32,43€/an